

# Inscriptions pour l'année scolaire 2026-2027

## Ecole Maternelle Charles PERRAULT

-Inscription en mairie des nouveaux élèves et des enfants nés en 2023 :  
L'inscription de votre enfant doit être **obligatoirement** faite au préalable à la mairie.

**Du 09 mars au 20 mars**, il vous faut retirer le dossier d'inscription à l'accueil de la mairie.

Ce dossier doit être rapporté complété au plus tard le **20 mars**.

- documents à fournir : formulaires d'inscription école, d'inscription cantine et périscolaire, photocopie d'un justificatif de domicile, du livret de famille, de l'assurance et de l'attestation du quotient familial.

-admission à l'école :

Les admissions à l'**école maternelle Charles PERRAULT** auront lieu pour les enfants nés en 2023 ou pour les nouveaux arrivants sur la commune après l'inscription en mairie :

Munissez-vous de la photocopie des vaccinations de votre enfant lors de l'inscription à l'école qui se fera du 30 Mars au 03 Avril

**Lundi 30 Mars** de 16h30 à 18h pour les enfants dont l'initiale du nom commence par A, B.

**Mardi 31 Mars** de 16h30 à 18h pour les enfants dont l'initiale du nom commence par C, D, E, F, G, H, I.

**Jeudi 02 Avril** de 8h30 à 17h30 pour les enfants dont l'initiale du nom commence par J, K, L, M, N, O, P, Q.

**Vendredi 03 Avril** de 16h30 à 18h pour les enfants dont l'initiale du nom commence par R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

Vous devez prendre rendez-vous avec la directrice au 04 75 59 74 04 (de préférence téléphonez le jeudi) afin de fixer un créneau horaire sur le jour de l'initiale du nom de votre enfant.

Si vous avez un enfant déjà scolarisé dans l'école, voyez directement avec la directrice pour l'inscription du nouveau.